CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56727** **VALABLE JUSQU'AU** **14/12/2026**

ÉDITÉ LE 19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/1997

Raison sociale : EURL RC2B

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 14/10/2024

Capital : 600 000

33 RUE DE LA BARRE
02300 ABBECOURT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUNY B414252817

Siret : 414 252 817 00013

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 06 22461 T

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 60686907

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 60686907

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 03 23 52 91 91 **Fax :** 03 23 38 12 13

Portable : 0610184720

Responsabilité légale :
BOULANGER BENOIT GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rc2b.carrelage@orange.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 907 241 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	35	15/12/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/12/2025 09:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.